

DEMANDE DE TITRE NON-PROFESSIONNEL

ANNEE 2026



Les cartes sont désormais dématérialisées et accessibles, après validation, dans l'espace professionnel de l'entraîneur.

Entraîneur / Société d'entraînement

Nom :

Prénom :

Numéro RCS (si existant) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Tél :

sollicite la délivrance d'un titre NON-PROFESSIONNEL pour la personne nommée ci-dessous.

Personne non salariée

NOM :

PRENOM :

En signant cette demande

- ✓ Je certifie avoir pris connaissance de la circulaire annexée au verso de ce formulaire.
- ✓ Je certifie que le bénéficiaire du présent titre ne recevra ni rémunération, ni indemnité.
- ✓ Je certifie que la personne est couverte par mon assurance Responsabilité Civile activité hippique.
- ✓ En effectuant la demande, je m'engage à prévenir le futur porteur de carte que les informations recueillies ne feront l'objet d'aucune autre utilisation que celle de la création d'une carte d'accès aux hippodromes.

Si un bénévole n'officie plus pour un entraîneur, ce dernier est tenu de récupérer la carte du bénévole. France Galop se dégage de toutes responsabilités si le bénévole en question se rend sur un hippodrome avec sa carte tout en officiant pour un autre entraîneur.

Toute personne titulaire d'une carte devra respecter le Code des Courses (cf. articles 1, 39, 207 et 216).

Date :

Signature :

Merci de renvoyer cette demande **par email** à servicecartes@france-galop.com ou **par courrier** à France Galop, 15 Boulevard de Douaumont, 75017 Paris, accompagnée :

D'une photo de moins de deux ans

D'une copie de la pièce d'identité

DEMANDE DE TITRE NON-PROFESSIONNEL

ANNEE 2026



CIRCULAIRE À DESTINATION DES ENTRAÎNEURS

Objet : Utilisation du titre non professionnel (bénévole)

Pourquoi cette circulaire ?

Afin de répondre aux interrogations sur l'usage du « titre non professionnel » et de prévenir tout risque lors des contrôles MSA, nous rappelons les règles applicables et les précautions à prendre.

1. Qu'est-ce que le titre non professionnel (bénévole) ?

Il permet à une personne non rémunérée d'intervenir ponctuellement pour l'écurie (ex. emmener un cheval aux courses).

France Galop délivre des **cartes de non professionnel (bénévole)**, limitées à **2 par entraîneur**.

2. Conditions strictes à respecter

Aucune rémunération ni contrepartie (même symbolique).

Caractère occasionnel : pas d'activité régulière.

Pas de lien de subordination : le bénévole ne doit pas remplacer un salarié ni exécuter des tâches assimilables à un emploi.

3. Risques en cas de non-respect

Contrôles MSA : requalification possible en travail dissimulé ;

Accident grave : incertitude sur la couverture si les règles ne sont pas respectées ;

4. Vos obligations

Informier les bénévoles des conditions ci-dessus.

Limiter leurs missions à des tâches ponctuelles et non professionnelles.

Conserver une copie de la carte délivrée par France Galop et une copie de la présente circulaire.

DEMANDE DE TITRE NON-PROFESSIONNEL

ANNEE 2026



Employeur / Société d'entraînement

Objet : Dématérialisation des cartes

Pourquoi cette dématérialisation ?

Soucieuse d'offrir une expérience plus moderne et pratique, France Galop a franchi une nouvelle étape avec la dématérialisation des cartes des salariés des écuries.

Au-delà de la modernisation, cette démarche s'inscrit également dans une logique écologique, en réduisant la production de cartes physiques et leur impact environnemental, et ce dans le cadre de l'engagement global de France Galop et son plan ambition 2030.

1. Jusqu'à quand utiliser la carte 2025 ?

Les cartes des bénévoles 2025 resteront valables jusqu'au **31 janvier 2026**. Cette période d'adaptation permettra à tous les entraîneurs de basculer sereinement vers la carte dématérialisée avant sa généralisation au 1^{er} février 2026.

2. Comment réaliser des cartes numériques ?

Il vous suffit d'adresser le formulaire complété à France Galop, par mail ou par courrier. Une fois votre demande traitée, les cartes dématérialisées seront directement disponibles sur votre compte professionnel, dans la rubrique **“Gérer” → “Carte de membre”**.

Vous pourrez ensuite envoyer la carte à vos bénévoles en cliquant simplement sur « Envoyer par mail ».

Nom complet	Type de carte	Demande d'une carte physique	Lien de téléchargement
<input type="checkbox"/>	Salarié écurie	Commander	<input checked="" type="checkbox"/> Envoi par mail
<input type="checkbox"/>	Salarié écurie	Commander	<input checked="" type="checkbox"/> Envoi par mail
<input type="checkbox"/>	Salarié écurie	Commander	<input checked="" type="checkbox"/> Envoi par mail

3. Peut-on tout de même obtenir une carte physique ?

Les cartes physiques seront toujours disponibles mais entraîneront des frais d'émission d'une valeur de 60€ TTC. Elles sont commandables directement sur votre espace professionnel.

Mes cartes liées :

Nom complet : Type de carte : Télécharger

Demande de cartes physiques : [Commande groupée](#)

Nom complet	Type de carte	Demande d'une carte physique	Lien de téléchargement
<input type="checkbox"/>	Salarié écurie	Commander	<input checked="" type="checkbox"/> Envoi par mail
<input type="checkbox"/>	Salarié écurie	Commander	<input checked="" type="checkbox"/> Envoi par mail
<input type="checkbox"/>	Salarié écurie	Commander	<input checked="" type="checkbox"/> Envoi par mail